

LE CASTELLET Championnat de France des Circuits

Date: 05 octobre 2024

Sujet/Subject : DECISION N°3
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To : Mirage Racing

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du directeur de course, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Guillaume Bruot

N° & Pilote / No. & Driver : # 7 M. Stanislav Safronov

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 05 octobre 2024 à 19H27

Séance / Session : Course 1

Faits / Fact : Dépassement hors limite de piste.

Infraction / Infringement : Article 17.9 du règlement sportif 2024 du championnat de France FFSA GT.

Décision / Decision : Drive through durant la course + 1 point de comportement

Raison de la décision / Reason : Le pilote de la voiture #7 a dépassé la voiture #87 en dehors de la route de course au virage 13.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) : <u>BRUOT</u>	Date : <u>06/10/24</u>
Signature : 	Heure (Time) : <u>9h25</u>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.
Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

M. PASCOUAU René
Président / Chairman
Lic. 14181 FFSA



M. ARRIGHI Sylvain
Membre
Lic. 175703 FFSA



M. MARGUET Alain
Membre
Lic. 126268 FFSA



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board

